RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 25658
Numéro SIREN : 790 158 984
Nom ou dénomination : COPROMO INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt 7942

DocuSign Envelope ID: 518E6BE6-D0F6-422B-A70B-929B99E24D28

COPROMO INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 42, rue Damrémont
75018 PARIS
790 158 984 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

L'an Deux mille dix-sept,
Le 30 juin,
A 19 heures,

Les associés de la société COPROMO INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 42, rue Damrémont 75018 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent ASTY, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

DS

DocuSign Envelope ID: 518E6BE6-D0F6-422B-A70B-929B99E24D28

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes et mise à jour du k bis

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Phi Dominic TRAN, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Roland-Michel PICHON, Commissaire aux Comptes suppléant, à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Laurent ASTY

DocuSigned by:
Laurent ASTY
2349E8A2C257454...

DS